



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Séance du 28 mars 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de M. Eric VUILLEMIN, Président.

Membres en  
exercice : 27

Présents : 25

Représentés : 1

Suffrages  
exprimés avec  
pouvoir : 26

### **PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de**

**CRANCEY** : Bernard BERTON - Nathalie BON

**GELANNES** : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

**MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE** : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES – Elisabeth PARIAT - Jean-Michel LATOUR

**PARS-LES-ROMILLY** : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

**ROMILLY-SUR-SEINE** : Eric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - David FARIA – Clarisse MILLET – Cécile BAUDESSON – Fethi CHEIKH – Jérôme BONNEFOI – Martine JUTAND-MORIN – Gilles MATHIEU – Christophe BOUCHUT - Richard RENAUT - Jean-Patrick VERNET

**SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY** : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**EXCUSES REPRESENTES** : Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY

**EXCUSES NON-REPRESENTES** : Oumy GIBAUD

Monsieur Fethi CHEICK a été désigné Secrétaire de séance.

**N° 24-038 du registre des délibérations**

**OBJET : CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – CLASSES DECOUVERTES - FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2024 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23-123 DU 20 DECEMBRE 2023**

## Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Madame LUCAS rappelle à l'assemblée que depuis 2016, le Centre de Vacances « Les Amberts » accueille des classes de découvertes. Elles sont reconduites en 2024.

Les enseignants de toutes les écoles de la CCPRS ont la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques. Les enfants pourront bénéficier de diverses activités et sorties pédagogiques, sportives et/ou culturelles proposées aux abords du Lac de la Forêt d'Orient.

Madame LUCAS rappelle également ci-dessous les tarifs de 2023 :

- 16 € par personne et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Forfait ménage de 170€.

Madame LUCAS propose à l'assemblée les tarifs suivants pour l'année 2024 :

- **16.50 € par enfant et par nuitée**
- **Gratuité pour le personnel encadrant**
- **Mise à disposition d'un agent intercommunal pendant le séjour :**
  - **pour le nettoyage des sanitaires et des locaux,**
  - **pour la préparation et le service des repas du midi et du soir.**

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 07 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Maison de la Justice et du Droit et Politique de la Ville du 11 mars 2024 ;



Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :**

**DECIDE** de fixer pour 2024 les tarifs suivants pour les classes de découverte :

- 16.50 € par enfant et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Mise à disposition d'un agent intercommunal pendant le séjour :
  - pour le nettoyage des sanitaires et des locaux,
  - pour la préparation et le service des repas du midi et du soir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Bernard BERTON  
2024.04.02 18:09:55 +0200  
Ref:6261692-9366354-1-D  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
l'Elu de la collectivité

Bernard BERTON

**Eric VUILLEMIN**

Certifie le caractère exécutoire de la présence délibération

Copie conforme transmise le \_\_\_\_\_ à :

- Communes membres de la CCPRS
- Service de Gestion Comptable de Romilly sur Seine.
- Service des Finances
- Centre les Amberts

Le Président,

**Eric VUILLEMIN**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*